

DANGER OU RISQUE ?

Pourquoi une cible pesticide basée sur le danger offre une bien meilleure protection de la biodiversité à moindre coût.

Mai 2022

Lors de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 (CMB) à Genève, en mars 2022, des propositions ont été avancées par certaines Parties pour que la cible 7 (sur la pollution) comprenne un texte sur la **réduction des « risques »** ou des **« risques pour les écosystèmes »** liés aux pesticides. Nous soutenons que le terme **« danger »** (*hazard* en anglais) serait plus approprié et plus efficace. Dans cette note d'information, nous expliquons pourquoi.

Les délégués à Genève ont souligné qu'une cible se concentrant uniquement sur la réduction de la quantité de pesticides pourrait avoir pour effet pervers d'encourager l'utilisation de pesticides à faible dose et à toxicité élevée. Nous sommes d'accord. La toxicité doit être abordée dans la cible 7 (voir [le dossier PAN/TWN sur la cible 7](#)¹). Cependant, la réduction des risques ne tient pas nécessairement compte de la toxicité. La toxicité est une propriété intrinsèque du produit chimique et une mesure clé de son degré de **dangerosité**. La persistance et le potentiel de bioaccumulation sont d'autres aspects de ce danger.

Tous les pesticides sont intrinsèquement dangereux, mais parmi eux, un groupe spécifique de pesticides extrêmement dangereux (Highly Hazardous Pesticides ou HHP en anglais)^{2, 3} cause des dommages disproportionnés. En effet, les experts des Nations unies soulignent leur **« impact catastrophique »** sur l'environnement, la santé humaine et la société dans son ensemble⁴, tandis que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) affirme que ces pesticides **« ont spécifiquement contribué au déclin des populations d'oiseaux, d'insectes, d'amphibiens et de communautés aquatiques »**⁵. L'élimination progressive de cette catégorie de pesticides devrait donc être une priorité.



Figure 1.
Figure 1. Pictogramme de danger du système général harmonisé accompagné de la mention de danger suivante : « Très toxique / toxique pour la vie aquatique avec effets durables ».



Figure 2.
Figure 2. Pictogramme de danger pour les abeilles de l'Agence américaine de protection de l'environnement, accompagné de la mention de danger suivante : « Ce produit peut tuer les abeilles et autres insectes. »

Exemples de pictogrammes de danger utilisés pour avertir des dangers des pesticides pour l'environnement.

L'approche de l'UE en matière de réglementation des pesticides

L'UE (et le Royaume-Uni) suivent actuellement une approche fondée sur le danger pour la réglementation des pesticides, selon le principe que si une substance active possède des caractéristiques intrinsèquement dangereuses, elle est simplement considérée comme trop dangereuse pour être utilisée en toute sécurité et ne doit pas être autorisée. Cette approche est conforme au principe de précaution qui stipule que « lorsqu'une activité présente des risques d'atteinte à la santé humaine ou à l'environnement, des mesures de précaution doivent être prises même si certaines relations de cause à effet ne sont pas entièrement établies scientifiquement ». Une fois que les substances actives ont passé les critères de dangerosité de l'UE, elles sont évaluées pour les risques associés à leur utilisation et des mesures d'atténuation pour contrôler les risques inhérents aux substances en cours d'utilisation sont conçues en conséquence (voir [la note de PAN UK sur les dangers et les risques](#)⁶ pour une description plus complète de l'approche de l'UE).

Quelle est la différence entre danger et risque ?

Il existe un malentendu très répandu sur le concept de risque dans la gestion des pesticides.

Le risque est fonction :

- des propriétés dangereuses du pesticide
- de la probabilité et des conditions d'exposition.

Pour réduire le risque, vous pouvez choisir une alternative moins dangereuse et/ou essayer de réduire l'exposition. Cette dernière option est moins efficace, plus complexe et plus coûteuse à gérer, comme le montre bien la littérature sur la « hiérarchie du contrôle »^{6,7}. Un système qui ne surveille pas et n'évalue pas les risques de manière adéquate ne peut prétendre être scientifiquement rigoureux et son efficacité ne peut être démontrée.

La principale différence entre une approche « fondée sur le danger » et une approche « fondée sur le risque » est que la première se concentre sur la limitation de la libération du produit chimique dangereux dans l'environnement (par exemple, par des interdictions et des restrictions), tandis que la seconde tend à mettre l'accent sur la gestion/atténuation des risques lors de l'utilisation (par exemple, des méthodes d'application plus précises, des zones tampons sans pulvérisation).

Les mesures d'atténuation des risques liés aux pesticides sont moins efficaces et plus coûteuses que les approches basées sur les dangers car :

Risque	Danger
Il n'existe pas d'indicateurs de suivi établis pour mesurer la réduction des risques liés aux pesticides.	Les données relatives aux dangers ou à la toxicologie sont accessibles au public et facilement comprises par les autorités réglementaires.
La détermination des risques pour la biodiversité est techniquement difficile (en particulier pour les mélanges de pesticides) et dépend du lieu. Les hypothèses et les modèles peuvent ne pas refléter de manière adéquate la complexité et la variabilité des risques pour la biodiversité.	Les systèmes d'interdiction des pesticides dangereux et de contrôle du non-respect des règles sont déjà bien établis.
L'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) est souvent la seule mesure en place pour gérer les risques liés à l'utilisation des pesticides, et bien souvent, ils ne sont pas accessibles ou adaptés dans les climats tropicaux du Sud. L'EPI ne contribue en rien à réduire les dommages environnementaux.	L'élimination d'un pesticide dangereux à la source plutôt que pendant son utilisation est le moyen le plus efficace (et le moins cher) de prévenir l'exposition.
L'efficacité de l'atténuation des risques repose sur le fait que des millions d'utilisateurs finaux disposent du savoir-faire, de l'engagement et des ressources nécessaires pour les déployer efficacement et en permanence.	Les décisions réglementaires sont prises au niveau national. Il incombe principalement aux autorités nationales d'appliquer leurs décisions et de veiller à ce que les agriculteurs aient accès à des solutions de remplacement efficaces.
Les systèmes d'application et de surveillance nécessaires pour contrôler les risques seraient complexes, longs et coûteux. Le temps nécessaire à leur mise en place retarderait l'action préventive.	L'interdiction des pesticides dangereux est simple à contrôler et à faire respecter.
Une approche fondée sur le risque représente le maintien du statu quo. Face à la perte catastrophique de la biodiversité mondiale, ce n'est tout simplement pas suffisant.	Des mesures plus audacieuses sont nécessaires pour protéger la biodiversité. L'argument opposé est qu'une approche fondée sur les risques nuira à la production alimentaire, mais rien ne le prouve. De nombreuses études n'ont pas trouvé d'impact de l'interdiction des pesticides dangereux sur la productivité agricole ^{8,9,10} .

En résumé, le moyen le plus fiable, le plus efficace et le plus rentable de réduire les dommages causés par les pesticides à la biodiversité (et à la santé humaine) est de se concentrer sur l'élimination des pesticides les plus dangereux à la source plutôt que pendant leur utilisation. **Pour que l'objectif 7 soit efficace, il doit donc mettre l'accent sur la réduction des dangers plutôt que des risques. Cela signifie qu'il faut réduire l'utilisation et la toxicité des pesticides synthétiques, d'une quantité mesurable, en donnant la priorité à l'élimination progressive des pesticides extrêmement dangereux.**

Bibliographie

1. Pesticide Action Network, Third World Network (2022) La prise en compte des pesticides dans la cible 7 (sur la pollution) de l'avant-projet du Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020. <https://www.pan-uk.org/conserving-biodiversity/> .
2. Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, 2015. Quatrième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. IV/3
3. FAO et OMS, Code international de conduite pour la gestion des pesticides : Directives sur les pesticides hautement dangereux. 2016 : Rome
4. UNHRC. 2017. Pesticides are "global human rights concern", say UN experts urging new treaty. [Les pesticides sont une « préoccupation mondiale en matière de droits de l'homme », affirment les experts de l'ONU qui préconisent un nouveau traité.]
5. FAO, WHO. 2019. Detoxifying agriculture and health from highly hazardous pesticides. A call for action. [Désintoxiquer l'agriculture et la santé des pesticides hautement dangereux. Un appel à l'action.]
6. PAN-UK (2021) Hazard versus risk based approaches to protecting health and environment from pesticides. [Approches fondées sur les risques ou sur les dangers pour protéger la santé et l'environnement contre les pesticides.] <https://www.pan-uk.org/hazard-versus-risk/>
7. CDC (2022) Hierarchy of Controls [La hiérarchie des contrôles]. <https://www.cdc.gov/niosh/topics/hierarchy/default.html>
8. Manuweera, G., et al., Do targeted bans of insecticides to prevent deaths from self-poisoning result in reduced agricultural output? Environ Health Perspect, 2008. 116(4): p. 492-5
9. Sethi, A., et al., Impact of regional bans of highly hazardous pesticides on agricultural yields: the case of Kerala. Agriculture & Food Security, 2022. 11(1)
10. Chang, S.S., et al., The early impact of paraquat ban on suicide in Taiwan. Clin Toxicol (Phila), 2022. 60(1): p. 131-135

Pesticide Action Network International (PAN International) est un réseau regroupant plus de 600 organisations non gouvernementales, institutions et individus dans plus de 90 pays et oeuvrant à remplacer l'utilisation des pesticides hautement dangereux par des alternatives écologiquement sûres et socialement justes.

www.pan-international.org

Contact auprès de PAN:
 Courriel: alex@pan-uk.org
 Tél: +44(0)1273 964230



Le Réseau Tiers-Monde (Third World Network, TWN) est une organisation internationale indépendante à but non lucratif de recherche et de défense des droits, qui s'emploie à mieux articuler les besoins, les aspirations et les droits des peuples du Sud et à promouvoir un développement juste, équitable et écologique.

www.twn.my

Contact auprès de TWN:
 Courriel: twn@twnnetwork.org
 Tél: 60-4-2266728
 60-4-2266159

